

FORUM : ONU femmes

QUESTION : promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles.

SOUMIS PAR : Vietnam

*Félicitant* la Convention internationale des droits de la femme créé en 2010 avec pour but d'améliorer la condition des femmes dans le monde pour les efforts menés pour le bien des femmes.

*Conscient* des difficultés que connaît notre pays à intégrer les femmes dans la politique et à réduire leurs discriminations.

*Résolue* à perfectionner sa législation et sa politique de sécurité sociale, de manière à aider les femmes et les jeunes filles à poursuivre leurs études, leurs permettre dans la continuation de nos actions d'avoir une égalité sur un maximum de points avec les hommes. Le plus gros du combat se trouve dans les familles les plus pauvres qui sont en grand nombre car ces dernières ont des mœurs et coutumes très ancrées.

*Préoccupé* par le maintien des jeunes filles à l'école pour que ces dernières évitent de travailler à la maison car ces dernières peuvent être des sources de revenus malgré leur jeune âge, les enfants sont encore fortement exploités au Vietnam.

*Agissant* en conséquences, une Journée internationale de la femme a été mise en place le 20 octobre 1930 ainsi que l'union des femmes vietnamiennes et une chaîne de télévision pour les femmes a été créée le 20 octobre 2007. Elle s'appelle « HTVC Phu nu », c'est la première chaîne de télévision pour les femmes au Viêt Nam.

*Observant* par les Nations Unies Droit de l'Homme, que les femmes et l'avancé de leurs droits appartiennent à des difficultés accrues par la COVID-19, étant donné que leurs avancées reculent par rapport aux prises de décision de 2015.

*Soulignant* avec satisfaction la précédente mise en place d'une journée de la femme au 8 mars

*Constatent* par ailleurs que le nombre de féminicides en 2021 était de 143 contre 122 en 2015 soit une augmentation de près de 20 pourcent. Il est donc évident que nous devons reprendre les objectifs fixés pour 2030 de développement durable (ODD 5) ainsi que de promotion de l'égalité des sexes dans le monde. Il semble important de rappeler que ses objectifs portent sur une égalité juridique non seulement d'un point de vue pénal mais également d'un point de vue professionnel.

*Proclame*, de nouvelles mesures visant à promouvoir l'égalité juridique de sexes en renforçant les droits des femmes et des filles

1 *Inciter* les instances à développer l'accès au numérique pour les populations les plus pauvres

2 *proclame* la mise en place d'une campagne de financement et d'aides aux familles en ayant le plus besoin pour le maintien des filles à l'école et non leurs mariage prématuré ou leur travaille forcé à la maison,

3 *réaffirme* un travail psychologique, de sensibilisation accessible à tous pour changer les mœurs du mariage précaire,

4 *Participer* à un accompagnement des femmes en âge de voter aux bureaux de votes et à de l'information sur la politique actuelle du pays sans l'appuie du mari,

5 *déplore* les mœurs du mariage précaire et condamne ses agissements et propose des missionnaires chargés d'informer les familles des dangers de ses mariages précaire et des aides aux familles pour éviter de céder aux dotes ou de s'alléger du poids financier de la fille,

